

2012-12-20

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 20^{ième} jour du mois de décembre 2012 à 18h55 à la salle du conseil située au 996 rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Lorne Graham, conseiller #3
Josée Dupuis, conseillère #6

Patrick Blanc, conseiller #5

Conseillers absents : Jean-Claude Labrie, conseiller #1
Diane Dorion, conseillère #2;
Marianne Labelle, conseillère #4

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel, la directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1. CONSTATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 18h55.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2012-12-20-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Avis de motion – Règlement 170 – taxe aux fins de financement du service des premiers répondants
 - 3.2 Demande FSTD 2011-2014 de la MRC Papineau – Projet « Rédaction d'un plan de communication »
4. Période questions de l'assistance
5. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

3.1 Avis de motion – Règlement 170 – taxe aux fins de financement du service des premiers répondants

R2012-12-20-02

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Lorne Graham, qu'à une séance ultérieure, un règlement sur l'adoption d'un règlement pour une taxe aux fins de financement du service des premiers répondants sera présenté pour adoption.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Demande FSTD 2011-2014 de la MRC Papineau – Projet « Rédaction d'un plan de communication »

ATTENDU que la Municipalité de Namur a présenté une demande de subvention dans le cadre du FSTD 2011-2014 pour la réalisation du projet « Rédaction d'un plan de communication » ;

ATTENDU que la MRC Papineau a accepté l'octroi d'un montant maximal 4 000 \$ pour la réalisation du projet ;

ATTENDU que le projet vise spécifiquement à doter la Municipalité de Namur d'un plan de communication lui permettant d'accroître sa visibilité auprès de différentes clientèles.

R2012-12-20-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE Monsieur Gilbert Dardel, maire et Madame Cathy Viens, directrice générale de la Municipalité de Namur soient délégués pour signer le protocole d'entente avec la MRC Papineau concernant la subvention du FSTD 2011-2014 pour le projet « Rédaction d'un plan de communication ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Période de l'assistance**

8. **Levée de la séance**

R2012-12-20-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Blanc

QUE la séance soit levée à 19h00

Adoptée à l'unanimité.

Gilbert Dardel, maire

**Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière**